



C2330-Direction de la gestion des déchets-Secteurs Plaine de Versailles et Centre

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2025.008

Séance du 13 mars 2025

Attribution du Marché de suivi des bacs à emballages et papier et taux de remplissages des bacs d'ordures ménagères sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 6 mars 2025

Date d'affichage : 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 12

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, M. Olivier DELAPORTE.

Absents excusés:

M. Philippe BENASSAYA, M. Marc TOURELLE, M. Pascal THEVENOT, M. Richard DELEPIERRE, Mme Vanessa AUROY, Mme Marie-Hélène AUBERT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10, et L.5216-5
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 1, R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 relatifs aux procédures d'appels d'offres ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment son article R2162-2 alinéa 2 relatif aux accords-cadres à bons de commande ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022, portant délégation de compétences au président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le budget de l'exercice en cours.

Contexte

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet la création d'un marché de suivi des bacs à emballages et papier et taux de remplissage des bacs d'ordures ménagères sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Dans le cadre de l'extension de l'expérimentation de la Tarification éco-responsable (TECO) et du renouvellement du marché de collecte prévus en 2027, la communauté d'agglomération de Versailles

Grand Parc doit effectuer des suivis du taux de remplissage des bacs ordures ménagères afin d'étudier la possibilité de nouvelles fréquences de collectes.

Il est également nécessaire d'effectuer des suivis de la qualité du tri des emballages et papiers à la suite de l'extension des consignes de tri et de la mise en place de la TECO.

Il a par conséquent été lancé le 19 décembre 2024 une consultation avec une remise des offres fixée au 23 janvier 2025 :

Intitulé du marché	Estimation HT	Minimum HT	Maximum HT
Suivi des bacs à emballages et papiers et taux de remplissage des bacs à ordures ménagères sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	1 044 000 €	Sans minimum	1 200 000 €

Deux offres ont été réceptionnées, à savoir les sociétés NALDEO et OPTAE et analysées selon les critères de sélection suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	Prix au vu du DQE
2. Valeur technique (30 %)	Cohérence et qualité des moyens humains, matériels et organisationnels mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché tels qu'indiqués dans le bordereau de réponse
3. Cohérence du planning (10%)	Cohérence du planning de suivi des emballages papiers et des ordures ménagères complété par le candidat pour l'année 2025 tel qu'indiqué dans l'annexe 1 au bordereau de réponse

Les membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) se sont réunis le 13 mars 2025 afin de procéder aux choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

La CAO a décidé d'attribuer le marché à la société NALDEO pour un montant global maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 320 000 € TTC.

L'accord-cadre à bons de commande sera réglé sur la base des prix unitaires et forfaitaires figurant aux bordereaux des prix, appliqués aux quantités consommées dans la limite des montants maximums rappelés ci-dessus.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) D'approuver le marché de suivi des bacs à emballages et papiers et taux de remplissage des bacs à ordures ménagères sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux suivis des bacs à emballages et papiers et taux de remplissage des bacs à ordures ménagères avec la société NALDEO pour un montant maximum de 1 320 000 € TTC pour une durée de quatre ans, et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.
Nombre de présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.